

Biodiversité : j'agis maintenant!



Thomas Scuderi

Candidat-e aux municipales 2020

De la commune de Metz

Représentant la liste Metz en Confiance
S'engage pour la biodiversité.

Je m'engage à mettre en place durant mon mandat l'ensemble des mesures suivantes en mobilisant l'expertise des associations :

- Planter des haies
- Réhabiliter des vergers
- Planter des arbres en milieu urbain
- Ne plus augmenter la surface de sols artificialisés
- Laisser une partie du territoire communal en libre évolution
- Ne pas tailler, élaguer ou abattre des arbres ou des haies en période de nidification des oiseaux
- Préserver une prairie sauvage
- Préserver les milieux hypogés (souterrain, grotte, cave) et leur accessibilité à la faune sauvage et y limiter le dérangement causé par l'Humain
- Préserver les espèces présentes sur la liste rouge des espèces menacées dans les communes non soumises au régime des Associations Communales de Chasses Agréées
- Agir pour toutes les abeilles : limiter les ruches domestiques et préserver et redonner sa place au paysage végétal
- Participer à la prise en charge des animaux sauvages en détresse
- Réduire l'éclairage nocturne (durée, localisation, puissance, longueur d'ondes, etc.)
- Désartificialiser les cours de récréation des écoles
- Interdire la circulation sur les chemins communaux pour les loisirs motorisés
- Ne plus utiliser de pesticides et d'herbicides dans les cimetières
- Organiser des animations nature annuelles dans la commune (scolaire et grand public)
- Faire assister son conseil municipal à des conférences naturalistes
- Faire des campagnes de communication sur les réglementations biodiversités applicables à toutes les citoyen-nés
- Organiser un événement public en faveur de la biodiversité
- Réaliser un inventaire de la biodiversité (programme type ABC)
- Intégrer la biodiversité dans la gestion du petit patrimoine communal (lavoir, mur en pierre sèche,

Biodiversité : j'agis maintenant!

fontaine)

Imposer un cahier des charges intégrant une mesure agro-environnementale dans les baux de location des parcelles agricoles appartenant à la commune

Mettre en place une gestion différenciée pour la biodiversité des bords de chemin et des espaces verts

Faire apparaître une ligne budgétaire propre à la préservation de la biodiversité dans le budget municipal

Signature :